

Envoyé en préfecture le 08/10/2024

Reçu en préfecture le 08/10/2024

Publié le 08/10/2024

ID : 074-217401579-20241007-DELIB2024_64-BF

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE
ARRONDISSEMENT DE THONON-LES-BAINS

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU LYAUD**

**Séance du 07 octobre 2024
Délibération n° 64/2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le sept octobre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune du LYAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph DÉAGE, Maire.

Date de convocation : 01/10/2024

Nombre de membres : 19

Présents : Hubert DUBOULOZ, Murielle FILLON, Jean-Yves MEYNET, Luce PERNIER, André VULLIEZ, André JACQUEMOT, Jean-Marc EHRY, Louis BEL, Véronique NEPLAZ, Corinne CORBÉ-COUJEDÉL, Florence HEBERT, Stéphanie VALLET, Dominique CORNIER, Emilie BON, Nermine JORDAN, Marie-Jo DEVILLE, Benjamin TOURNIER-DANIEL.

Excusée : Josette BUFFET.

Secrétaire de séance : Hubert DUBOULOZ

OBJET : Budget Principal : Décision Modificative n° 02

VU la délibération du Conseil Municipal n° 14/2024 en date du 11 mars 2024 approuvant le Budget Primitif 2024 ;

VU la décision modificative n° 01 par délibération n° 23/2024 en date du 08 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à des ajustements de crédits sur le Budget Principal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder à la Décision Modificative n° 02 suivante :

Section de fonctionnement :

Article 7022 (recettes) : + 24 558,43 €

Article 64111 (dépenses) : + 24 558,43 €

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que susdits.

Le Maire,
Joseph DÉAGE.

Le secrétaire de séance,
Hubert DUBOULOZ.



Envoyé en préfecture le 08/10/2024

Reçu en préfecture le 08/10/2024

Publié le 08/10/2024

ID : 074-217401579-20241007-DELIB2024_65_2-DE

SLO

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE
ARRONDISSEMENT DE THONON-LES-BAINS

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU LYAUD**

**Séance du 07 octobre 2024
Délibération n° 65/2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le sept octobre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune du LYAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph DÉAGE, Maire.

Date de convocation : 01/10/2024

Nombre de membres : 19

Présents : Hubert DUBOULOZ, Murielle FILLON, Jean-Yves MEYNET, Luce PERNIER, André VULLIEZ, André JACQUEMOT, Jean-Marc EHRY, Louis BEL, Véronique NEPLAZ, Corinne CORBÉ-COUEDÉL, Florence HEBERT, Stéphanie VALLET, Dominique CORNIER, Emilie BON, Nermine JORDAN, Marie-Jo DEVILLE, Benjamin TOURNIER-DANIEL.

Excusée : Josette BUFFET.

Secrétaire de séance : Hubert DUBOULOZ

OBJET : Thonon Agglomération – Rapport d'activités 2023

Monsieur le Maire expose :

Les EPCI doivent envoyer un rapport d'activités à l'ensemble des communes membres avant le 30 septembre de chaque année (article L. 5211-39 du CGCT).

Le contenu du rapport d'activités est laissé à la libre appréciation du président de l'EPCI. Ce rapport a essentiellement pour objet de permettre l'instauration d'un débat démocratique au sein des conseils municipaux des communes membres d'EPCI et d'améliorer la transparence du fonctionnement de ces établissements.

Le Maire de chaque commune doit en faire la communication au conseil municipal en séance publique.

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ **PREND ACTE** du rapport d'activités 2023 de Thonon Agglomération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que susdits.

Le Maire,
Joseph DÉAGE.



Le secrétaire de séance,
Hubert DUBOULOZ

Envoyé en préfecture le 08/10/2024

Reçu en préfecture le 08/10/2024

Publié le 08/10/2024

ID : 074-217401579-20241007-DELIB2024_66-DE

SLO

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE
ARRONDISSEMENT DE THONON-LES-BAINS

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU LYAUD**

**Séance du 07 octobre 2024
Délibération n° 66/2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le sept octobre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune du LYAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph DÉAGE, Maire.

Date de convocation : 01/10/2024

Nombre de membres : 19

Présents : Hubert DUBOULOZ, Murielle FILLON, Jean-Yves MEYNET, Luce PERNIER, André VULLIEZ, André JACQUEMOT, Jean-Marc EHRY, Louis BEL, Véronique NEPLAZ, Corinne CORBÉ-COUEDÉL, Florence HEBERT, Stéphanie VALLET, Dominique CORNIER, Emilie BON, Nermine JORDAN, Marie-Jo DEVILLE, Benjamin TOURNIER-DANIEL.

Excusée : Josette BUFFET.

Secrétaire de séance : Hubert DUBOULOZ

OBJET : Rapports annuels 2023 sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif et non collectif de Thonon Agglomération

Monsieur le Maire expose :

VU l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU les rapports annuels 2023 sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif et non collectif présentés par Thonon Agglomération, gestionnaire des réseaux ;
CONSIDÉRANT qu'il appartient à chaque commune adhérente de donner son avis sur les rapports susvisés et notamment, sur les indicateurs techniques et financiers ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** des rapports annuels de Thonon Agglomération sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif et non collectif pour l'année 2023.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que susdits.

Le Maire,
Joseph DÉAGE.



Le secrétaire de séance,
Hubert DUBOULOZ.

Envoyé en préfecture le 08/10/2024

Reçu en préfecture le 08/10/2024

Publié le 08/10/2024

ID : 074-217401579-20241007-DELIB2024_67-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE
ARRONDISSEMENT DE THONON-LES-BAINS

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU LYAUD**

**Séance du 07 octobre 2024
Délibération n° 67/2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le sept octobre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune du LYAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph DÉAGE, Maire.

Date de convocation : 01/10/2024

Nombre de membres : 19

Présents : Hubert DUBOULOZ, Murielle FILLON, Jean-Yves MEYNET, Luce PERNIER, André VULLIEZ, André JACQUEMOT, Jean-Marc EHRY, Louis BEL, Véronique NEPLAZ, Corinne CORBÉ-COUJEDÉL, Florence HEBERT, Stéphanie VALLET, Dominique CORNIER, Emilie BON, Nermine JORDAN, Marie-Jo DEVILLE, Benjamin TOURNIER-DANIEL.

Excusée : Josette BUFFET.

Secrétaire de séance : Hubert DUBOULOZ

**OBJET : Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable
de Thonon Agglomération**

Monsieur le Maire expose :

VU l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable présenté par Thonon Agglomération, gestionnaire des réseaux ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient à chaque commune adhérente de donner son avis sur le rapport susvisé et notamment, sur les indicateurs techniques et financiers ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable présenté par Thonon Agglomération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que susdits.

Le Maire,
Joseph DÉAGE.



Le secrétaire de séance,
Hubert DUBOULOZ

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU LYAUD**

**Séance du 07 octobre 2024
Délibération n° 68/2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le sept octobre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune du LYAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph DÉAGE, Maire.

Date de convocation : 01/10/2024
Nombre de membres : 19

Présents : Hubert DUBOULOZ, Murielle FILLON, Jean-Yves MEYNET, Luce PERNIER, André VULLIEZ, André JACQUEMOT, Jean-Marc EHRY, Louis BEL, Véronique NEPLAZ, Corinne CORBÉ-COUEDEL, Florence HEBERT, Stéphanie VALLET, Dominique CORNIER, Emilie BON, Nermine JORDAN, Marie-Jo DEVILLE, Benjamin TOURNIER-DANIEL.

Excusée : Josette BUFFET.

Secrétaire de séance : Hubert DUBOULOZ

**OBJET : Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de prévention
et de gestion des déchets de Thonon Agglomération**

Monsieur le Maire expose :

VU l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets présenté par Thonon Agglomération, gestionnaire ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient à chaque commune adhérente de donner son avis sur le rapport susvisé et notamment, sur les indicateurs techniques et financiers ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets présenté par Thonon Agglomération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que susdits.

Le Maire,
Joseph DÉAGE.



Le secrétaire de séance,
Hubert DUBOULOZ.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Hubert Dubouloz', written over a faint circular stamp.

Envoyé en préfecture le 08/10/2024

Reçu en préfecture le 08/10/2024

Publié le 08/10/2024

ID : 074-217401579-20241007-DELIB2024_69-DE

S'LO

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE
ARRONDISSEMENT DE THONON-LES-BAINS

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU LYAUD**

**Séance du 07 octobre 2024
Délibération n° 69/2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le sept octobre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune du LYAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph DÉAGE, Maire.

Date de convocation : 01/10/2024

Nombre de membres : 19

Présents : Hubert DUBOULOZ, Murielle FILLON, Jean-Yves MEYNET, Luce PERNIER, André VULLIEZ, André JACQUEMOT, Jean-Marc EHRY, Louis BEL, Véronique NEPLAZ, Corinne CORBÉ-COUEDEL, Florence HEBERT, Stéphanie VALLET, Dominique CORNIER, Emilie BON, Nermine JORDAN, Marie-Jo DEVILLE, Benjamin TOURNIER-DANIEL.

Excusée : Josette BUFFET.

Secrétaire de séance : Hubert DUBOULOZ

OBJET : Travaux en forêt de protection – Demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de réaliser des travaux de protection en amont de la RD26 afin de supprimer les arbres dangereux ou pouvant le devenir. Ces travaux seront l'occasion de renouveler le peuplement forestier pour permettre la régénération naturelle d'essences forestières.

VU les devis proposés ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'engager, en novembre 2024, les travaux en forêt de protection en amont de la RD26 ;
- **PREND ACTE** que le montant de l'ensemble des travaux prévus s'élève à la somme de 28.335,00 € ;
- **SOLLICITE** le Conseil Départemental pour l'obtention d'une aide financière, à hauteur de 15.336,00 €.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que susdits.

Le Maire,
Joseph DÉAGE.



Le secrétaire de séance,
Hubert DUBOULOZ.

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Hubert Dubouloz.